

INSCRIPTIONS ET MODE DE PAIEMENT

La période d'inscription du camp de jour débutera le 24 Avril 2017. Compléter une fiche d'inscription ainsi qu'une fiche santé par personne. Les inscriptions peuvent être déposées à l'Hôtel de ville ou envoyées par la poste à l'adresse suivante: 84 rue du Sacré-coeur, Charlemagne, J5Z 1W8. Les places sont attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi. La durée de la période d'inscription est variable en fonction de la date du début des activités et le mode de paiement utilisé.

PAIEMENT PAR CHÈQUE

Le chèque doit être fait à l'ordre de «Ville de Charlemagne». Veuillez indiquer au verso du chèque le nom du participant et les activités auxquelles il est inscrit. Il est possible de payer les inscriptions en plusieurs versements, le paiement final devant être daté au plus tard 14 jours avant la date de l'activité ou de la date de début dans le cas d'une activité se déroulant sur plusieurs semaines. Tous les chèques doivent être remis lors du dépôt de l'inscription.

PAIEMENT EN ARGENT COMPTANT OU PAR CARTE DÉBIT

Le paiement complet de l'activité doit être effectué lors de l'inscription, directement au comptoir de la perception de l'Hôtel de Ville. La date ultime pour s'inscrire à une activité payée en argent comptant ou carte débit est 6 jours avant la date de l'activité ou de la date de début dans le cas d'une activité se déroulant sur plusieurs semaines.

INFORMATIONS: 450-581-2541, poste 22

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Le service des loisirs se réserve le droit d'annuler certaines activités si le nombre de participants est insuffisant ou pour tout autre motif. Dans ce cas, le participant sera avisé et remboursé intégralement. Le participant peut annuler son inscription à une activité 10 jours avant la date de l'activité ou de la date de début dans le cas d'une activité se déroulant sur plusieurs semaines. Dans ce cas, le remboursement émis correspondra à 75% des frais payés lors de l'inscription. Aucun remboursement ne sera émis après le début des activités. Dans les cas d'annulation motivés par des conditions médicales, sous réserve d'une preuve émise par un professionnel de la santé, le remboursement émis correspondra à 100 % des frais payés lors de l'inscription, au prorata des services rendus

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES ET PÉNALITÉS - IMPORTANT

Des frais de 5\$ par tranche de 15 minutes par enfant seront facturés pour toute garde supplémentaire aux heures d'ouverture prévue pour le service de garde. Le service de garde est ouvert dès 7h en matinée jusqu'à 18h en soirée.

* Les frais de pénalité devront être acquittés avant de pouvoir bénéficier de services futurs relatifs au camp de jour et pour lesquels le même participant est inscrit ou souhaite s'inscrire.

MODALITÉS DE RENVOI

Votre enfant recevra le code de vie du camp de jour lors de sa première journée. Des manquements sérieux à ce code entraîneront une procédure en 5 étapes qui a pour objectif de changer les mauvais comportements de l'enfant pour une vie harmonieuse au camp. Notre objectif est de pouvoir favoriser le meilleur environnement pour tous les participants et nous comptons sur votre appui pour y arriver. Voici les étapes de la procédure:

- 1- Avertissement/ Rencontre de la coordonnatrice avec l'enfant
- 2- Rencontre entre la coordonnatrice et les parents/ tuteurs.
- 3- Rencontre entre la direction, la coordonnatrice, les parents et l'enfant.
- 4- Avertissement écrit qui mène à une suspension d'une journée
- 5- Expulsion du camp.